



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3189

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts
et les éditions Mengès Place des Victoires

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loic

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3189 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LES EDITIONS MENGES PLACE DES VICTOIRES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le musée des Beaux-Arts de Lyon propose l'une des plus importantes collections d'œuvres d'art d'Europe. Cinq départements et 70 salles répartis sur plus de 7 000 m² forment un véritable musée d'art qui illustre tous les grands domaines de l'histoire de l'art.

Toute l'année, le musée des Beaux-Arts propose de grandes expositions, des activités culturelles à l'attention de tous les publics, pour découvrir ou approfondir l'art, et notamment des nocturnes mensuelles, accueillant des artistes pour des temps musicaux ou dansés, des lectures.

Les Editions Mengès Place des victoires figurent parmi les spécialistes mondiaux indépendants du livre d'art et du beau livre depuis près de 30 ans.

Un ouvrage est actuellement en préparation sur l'activité artistique à Lyon de l'Antiquité au XX^e siècle, couvrant les champs de l'architecture, de la peinture et de la sculpture, ouvrage dans lequel un nombre important d'œuvres d'art présentées au musée des Beaux-Arts de Lyon seront mises en valeur.

Afin d'associer son nom à celui du musée et promouvoir son image, les Editions Mengès Place des Victoires ont donc proposé d'apporter leur soutien au musée en devenant parrain de la Ville de Lyon/musée des Beaux-Arts selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Les Editions Menguès Place des Victoires	10 catalogues « la vie artistique à Lyon ». <u>Valorisation</u> : 560 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).	70 entrées dans les collections permanentes à destination des clients du parrain. <u>Valorisation</u> : 560 € (non soumis à TVA).

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions de ce parrainage.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture, patrimoine, droits des citoyens, événements ;

DELIBERE

1. La convention de parrainage susvisée, qui s'achèvera le 31 décembre 2018, établie entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et les Editions Mengès Place des Victoires est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La dépense correspondante, soit 560 €HT (soumis à TVA), sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2017, nature 7062.

4. La recette correspondante, soit 560 €(nets de TVA), sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2017, nature 7062.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER